

extérieures à la région, que par des préoccupations géostratégiques d'intégration politique maghrébine. La difficulté de ces choix, souvent contradictoires, peut d'ailleurs se comprendre compte tenu de la complexité des enjeux internationaux dans cette zone. On peut aussi considérer que, pour de bonnes et de mauvaises raisons, une partie des instances dirigeantes dans chaque État du Maghreb conteste désormais la pertinence de la structure institutionnelle de l'UMA et souhaite une profonde réforme. Mais la question est surtout de savoir si l'on peut discerner l'existence et le renforcement de formes de résistances à ces orientations étroitement « nationalistes » au sein des sociétés maghrébines. Au contraire, les évolutions stratégiques en cours dans la région ne contraignent-elles pas les États membres de l'UMA à maintenir et à nourrir l'option, sous différentes formes, de la nécessité actuelle de la construction et de l'existence d'un « Grand Maghreb » intégré ?

L'UMA : institutions, fonctionnement et prospective

Rafael Bustos

RÉSUMÉ

Cet article enquête sur les institutions de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), leur genèse, fonctionnement et possibilités de réforme. À partir d'une analyse historico-juridique et d'un travail sur le terrain nous mettons en question le diagnostic plus répandu sur la paralysie de l'UMA : elle est morte ou moribonde depuis 1994, la cause étant la question du Sahara Occidental. Au contraire, nous montrons que loin de s'être arrêtée, l'UMA a continué à fonctionner, même si de façon irrégulière, portant des résultats qu'on ignore largement. Quant à la cause, l'examen détaillé des événements de 1989 et de 1994-95 permet de relativiser l'importance du dossier sahraoui, relevant celle de la situation sécuritaire et de la guerre d'Algérie. L'article pose aussi la question de la nature des institutions maghrébines ainsi que la tenue des réunions à plusieurs niveaux depuis 1994, ce qui a permis de déclencher une dynamique sociétale d'intégration qu'on expérimente aujourd'hui. En guise de conclusion, nous apportons des réflexions sur la mise au point institutionnelle qui pourrait accompagner une éventuelle relance politique de l'Union du Maghreb Arabe.

ABSTRACT

This article explores the Arab Maghreb Union (AMU) institutions, their creation, functioning and chances of reform. Departing from a historical and juridical analysis and field work, we question the main argument explaining the AMU paralysis: it is dead or fainting since 1994 due to the Western Sahara issue. On the contrary, we show that AMU has not stopped working, even if under anomalous conditions, carrying out outcomes that we largely ignore. Regarding the cause, a detailed examination of the 1989 and 1994-95 events allow us to mitigate the impact of the Sahara issue, and rise that of the Algerian security crisis. The article tackles as well the question of the precise nature of AMU institutions and the holding of official meetings at different levels since 1994, which has triggered a regional dynamics of integration led by civil society we are experiencing today. As a conclusion, we reflect on how could the AMU be updated, in case a political move would eventually unblock the current stalemate at the summit of the organization.

UNE UMA ENCORE NÉCESSAIRE ET DÉSIRÉE, EN DÉPIT DES DIFFICULTÉS

Dès l'origine, l'UMA a provoqué, pour des raisons économiques et politiques variées, un certain scepticisme, qui s'est accru avec la défaillance de l'organisation dans les années quatre-vingt-dix et la première décennie du XXI^e siècle. Soit à cause de la dépendance économique héritée des économies maghrébines, soit à cause des susceptibilités des nouveaux États et leurs problèmes de frontières, nombre d'analystes ont interprété la paralysie de l'UMA comme un processus naturel, presque inévitable. Néanmoins, ce qui est paradoxal et reste à expliquer est la pérennité de cette Institution ainsi que les demandes actuelles en provenance de tous les fronts pour sa réactivation.

Certes, le contexte actuel n'est plus celui de la fin des années quatre-vingt où est née l'UMA. Des évolutions dans tous les domaines se sont opérées dans cette vingtaine d'années (1989-2008) qui introduisent des changements d'envergure et de profondeur dans la réalité sur laquelle agit cette institution. Raoul Weexsteen (voir *supra* et *infra*) a souligné quelques-unes de ces nouvelles conditions qui expliquent la pertinence présente de l'UMA : sa pertinence économique dans le contexte de la mondialisation, face au poids économique des États du Golfe ; sa pertinence comme pôle de développement ; sa pertinence humaine face aux phénomènes comme les flux migratoires internationaux ; sa pertinence sécuritaire face au terrorisme et ses réseaux transnationaux ; sa pertinence énergétique, environnementale ou alimentaire liée non seulement aux multiples complémentarités des pays du Maghreb mais aussi de ceux de la Méditerranée occidentale ; enfin, sa pertinence face aux défis du changement climatique et de la volatilité des marchés de matières premières. Ces conditions s'ajoutent à une identité maghrébine préexistante, plus claire et forte dans le Maghreb central, mais qui devient un élément rassemblleur de longue durée entre tous les peuples du grand Maghreb arabe.

Une nouvelle approche dans l'étude de l'UMA est nécessaire, une approche en rupture avec le scepticisme dominant et les explications *a posteriori* des échecs de cette organisation, qui prenne en compte les changements dans le contexte géopolitique, dans l'évolution de l'environnement économique international et régional, et dans l'équilibre interne des États maghrébins. Notre ambition est d'essayer de comprendre ce qui donne encore de la crédibilité à ce projet politique, ses chances, ses nouvelles contraintes et aussi ses espoirs. Cette recherche, s'appuyant sur les documents officiels et des entretiens réalisés en Algérie et au Maroc, porte

également sur ce qui, au contraire, fait apparaître qu'il est voué à l'échec, à la disparition ou à une transformation radicale.

UNE UMA ÉTATIQUE IRRÉGULIÈRE FACE AU DYNAMISME DE L'UMA SOCIÉTALE

Le processus de construction régionale maghrébine se définit par une évolution à double niveau. Cette intégration est menée, d'une part, par les institutions de l'UMA créées en 1989 pour construire l'Union, et, d'autre part, par des logiques sociétales voire communautaires qui font de l'UMA un espace de dynamiques et de solidarités transnationales. Devant le fonctionnement irrégulier des institutions maghrébines, l'Union maghrébine est néanmoins alimentée par des aspirations et des défis communs auxquels adhèrent les populations du Maghreb. Une ambition populaire parallèle et constante qui redynamise l'intégration régionale, transcende également les clivages politiques et dépasse les frontières étatiques permettant ainsi de consolider cette Union.

Cette double évolution dont parle aussi Yacine Tekfa (voir *infra*) est précisément mise en relief par l'ancien Secrétaire général de l'UMA, Habib Boularès (2001-2006), encore en poste lorsqu'il a été interviewé. À la question « comment se porte l'Union du Maghreb Arabe ? », Boularès a répondu avec pas mal de franchise et une irritation visible :

« Cela dépend de ce que vous entendez par l'UMA. Si vous voulez parler des structures d'une organisation créée en 1989, je vous dirais que ces structures souffrent à la fois de leur propre Constitution de départ qui a stipulé dans l'article 6 du Traité de Marrakech que seul le Conseil de la Présidence de l'UMA a le droit de prendre des décisions mais des décisions prises à l'unanimité. Comme le Conseil de la Présidence ne s'est pas réuni depuis 1994, ses structures sont ankylosées en quelque sorte. Si vous entendez par l'UMA l'ensemble des autorités des pays du Maghreb dans leur coopération, je vous dirais que cette UMA-là existe. Même qu'elle fonctionne bien. Nous avons une UMA des banques qui regroupe les 65 banques de nos pays, une UMA des assurances, une UMA des médecins, une UMA des chemins de fer, donc plusieurs secteurs qui fonctionnent. La conclusion à tirer de cela est la suivante : chaque fois que la décision a appartenu à des institutions, à des organisations ou à des ensembles professionnels qui ne dépendent pas directement des gouvernements, on a pu constituer une union maghrébine efficace » (Interview du SG de l'UMA, 25-11-2005, site officiel de l'UMA).

Ce tableau binaire doit être quelque peu nuancé puisque, en fait, il ne s'agit pas d'un obstacle des États mais des dirigeants ou des gouvernements. En réalité, l'UMA fonctionne au niveau de réunions techniques, des experts et aussi bien au niveau du comité de suivi (secrétaires d'États ou ministres délégués) qu'au niveau des commissions ministérielles. Là où les décisions sont freinées ou bloquées, c'est justement au sommet de l'État, ce qui enlève à l'organisation toute impulsion politique et une sanction forte au sein des systèmes juridiques internes. C'est ainsi que s'exprime Habib Boularès :

« Lorsqu'il s'agit de lutter contre l'avancée des sauterelles, de la désertification, de résoudre des problèmes vétérinaires transfrontaliers, de déterminer les aquifères transfrontalières et la manière de les résoudre, de télécommunications, de transport aérien, c'est-à-dire les problèmes pressants ou qui peuvent être résolus au niveau des ministères, alors il n'y a aucun obstacle. [...] Mais si nous voulons traiter du développement de l'UMA jusqu'à un marché commun, une union économique, alors nous avons besoin d'une décision claire et nette de l'ensemble des cinq chefs d'État » (*op. cit.*).

LE MOMENT FORT DE LA CRÉATION ET LA FAIBLESSE DU DESSEIN INSTITUTIONNEL

Des années vingt aux années cinquante, les mouvements patriotiques au Maroc, en Algérie et en Tunisie ont associé le combat pour les libérations nationales à la construction du Maghreb. Un bon exemple est le premier mouvement nationaliste algérien, l'« Étoile Nord-Africaine » (ENA), fondé par Messali Hadj dans les années vingt, ou l'Association d'Étudiants Nord-Africains Musulmans. Après, la célébration d'un sommet maghrébin a échoué historiquement à deux reprises avant la création de l'UMA en 1989. D'abord en 1956 lorsque les *leaders* de la révolution algérienne qui allaient se réunir avec le roi Mohamed V et le président Habib Bourguiba ont été kidnappés par des milieux ultra-colonialistes français, ce qui n'a pas empêché la tenue en 1958 de la Conférence de Tanger par les *leaders* des trois partis ou mouvements nationalistes du Maghreb (l'Istiqlal, le Destour et le FLN). Un événement clef dont le 50^{ème} anniversaire vient d'être commémoré dans la ville septentrionale du Maroc. Ensuite, lors des années soixante et soixante-dix, quand le Conseil Permanent Consultatif du Maghreb (CPCM) a failli concrétiser une naissante coopération multilatérale (à quatre pays, sans la Mauritanie) dans une entité plus ambitieuse et durable.

La tentative réussie de 1989 est arrivée au terme d'un lent et long processus de rapprochement, par lequel les cinq États de la région ont réduit le champ de tensions, ce qui a entraîné entre 1986 et 1989 la résolution de divers différends frontaliers, le rétablissement de relations diplomatiques et la réouverture des frontières (entre la Tunisie et la Libye, et entre le Maroc et l'Algérie). Cette normalisation progressive a abouti à la rencontre de Zéralda (Algérie) des cinq chefs d'État le 12 juin 1988. Les Commissions qui sont sorties de ce Sommet eurent la charge de préparer le traité de Marrakech, texte fondateur de l'Union du Maghreb Arabe, signé dans la ville marocaine le 17 février 1989.

Il est vrai que l'intégration maghrébine a reçu à différents moments l'impulsion indirecte ou réactive de la construction européenne (Chelly, 2007). Cela a été le cas tant en 1958, lors de la Conférence de Tanger (une année après la signature à Rome des traités de la Communauté économique européenne et de la Communauté de l'Énergie Atomique), qu'en 1989, lors du Traité de Marrakech, trois années après l'adhésion de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté Européenne, et deux années après l'entrée en vigueur de l'Acte Unique Européen fixant comme objectif la création d'un marché commun européen dès la fin de 1992. Sans qu'on puisse nier les forces intrinsèques de la construction maghrébine, force est de constater que le succès de l'intégration européenne a aiguillonné les dirigeants maghrébins. Il en va de même pour les projets énergétiques euro-maghrébins, qui, en commençant pour le gazoduc algéro-italien (nommé Transmed ou Enrico Mattei) suivi par le gazoduc algéro-espagnol (nommé Maghreb-Europe ou Durán Farrell) ont donné une forte impulsion à la naissance de l'UMA¹. Faut-il rappeler que le premier est devenu opérationnel dans la deuxième partie des années quatre-vingt et qu'il a entraîné l'accord préalable de la Tunisie, par où le gazoduc devait transiter, alors que le deuxième a été paraphé avant 1989 et mis en fonctionnement en 1995, une fois obtenu l'accord du Maroc dont le territoire est traversé aussi par le gazoduc².

Un autre aspect de la création de l'UMA à souligner est la résolution, ou tout au moins l'isolement des conflits, qui a ouvert la voie à Marrakech.

¹ Deux nouveaux gazoducs euro-maghrébins sont maintenant en construction, Medgaz entre l'Algérie et l'Espagne et Galsi, avec la différence sur les deux premiers que les nouveaux unissent directement l'Algérie avec l'Espagne et l'Italie sans traverser ni le Maroc, ni la Tunisie.

² Zakya Daoud et Paul Balta. Dossiers et documents « La création de l'Union du Maghreb Arabe », *Maghreb-Machrek*, n° 124, 1989, p. 137 et aussi, R. Bustos, *El cambio político en Argelia (1988-1992). Análisis de una transición discordante*, Thèse d'État, Madrid, 2004, p. 400.

Nous avons déjà évoqué la question des différends frontaliers et le rétablissement de relations diplomatiques. Quant au conflit du Sahara Occidental, on doit noter que l'approbation du Maroc et du Front Polisario de la proposition de paix faite par le Secrétaire général des Nations unies, Javier Pérez de Cuéllar (Accord de principe du 30 mai 1988) était intervenue avant la conférence de Marrakech mais après celle de Zéralda. Cet important accord va déboucher, en 1991, sur l'annonce du cessez-le-feu et l'adoption par le Conseil de sécurité d'un plan de paix ou plan de règlement accepté par les deux parties.

L'amélioration conséquente des relations entre le Maroc et l'Algérie a également permis l'adhésion de ces deux pays au principe du règlement du conflit du Sahara Occidental. Par la suite, les deux pays se sont concertés de manière à ce que le conflit du Sahara et le processus de la construction maghrébine ne se mélangent pas et suivent des voies de résolution bien différenciées. Il n'y a ainsi aucune mention explicite du Sahara dans les textes fondateurs, et seule la clause qui interdit aux États d'abriter des groupes qui s'attaquent aux autres États fait implicitement référence au sujet de la discorde. Si, par la suite, le plan de règlement, notamment l'organisation du référendum, a rencontré des difficultés ou des problèmes d'application, ceux-ci n'ont pas empêché la tenue des sommets maghrébins qui ont suivi (en 1991, 1992 et 1994). Enfin, comme nous le verrons ci-dessous, l'interruption des dits sommets en 1994 n'a pas eu un rapport direct ni automatique avec le conflit du Sahara mais plutôt avec l'insécurité terroriste, et plus concrètement avec l'attentat perpétré à l'hôtel *Atlas Asni* de Marrakech qui a tué plusieurs touristes étrangers³.

Mais revenons au moment de la fondation de l'UMA pour tenter de comprendre le dessein institutionnel de cette organisation internationale. Plusieurs juristes maghrébins, comme Ahmed Mahiou (1999), Moulay Hamid Touiti (1996) et Hareth Mzioudet (1990), en ont proposé une analyse pertinente. Relevons quand même quelques aspects qui découlent du recoupement que nous avons effectué entre ces analyses et l'étude comparative que nous avons menée entre l'UMA, d'une part, et l'Union Européenne (UE) et la Ligue des États Arabes (LEA), d'autre part⁴. La première caractéristique qu'il convient de remarquer dans la forme institutionnelle de l'UMA est sa nature éminemment hiérarchique. Dans la pyramide, on remarque une ligne de direction et de subordination très claire, partant du sommet (le Conseil présidentiel) avec ses organes auxiliaires (le

³ Consulter le tableau chronologique de l'UMA plus bas.

⁴ Voir le tableau comparatif UMA-LEA-UE, ci-après.

Conseil consultatif et l'Instance judiciaire) qui dominent le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères dont dépend le Comité de suivi, qui, à son tour, dirige le Secrétariat général et les commissions ministérielles spécialisées. L'image du schéma des institutions (voir *infra*) met en évidence cette structure verticale. Cette verticalité a été vivement critiquée, même par des responsables que nous avons interviewés⁵, car, si elle donne direction et cohérence à l'ensemble, elle risque aussi de bloquer toute l'organisation si le sommet ne se réunit pas, ce qui est précisément arrivé. Tous les responsables contactés, au Conseil consultatif (parlement maghrébin) à Alger comme au Secrétariat général à Rabat, ont évoqué la nécessité d'une réforme des institutions de l'UMA, mentionnant des initiatives internes déjà entreprises pour y parvenir.

La hiérarchie nette qu'on repère dans l'UMA est le produit d'une volonté claire de protection de la souveraineté nationale, comme a souligné Mzioudet (Mzioudet, 1990, p. 23). En effet, le Conseil de la Présidence fonctionne plus comme un gouvernement confédéral que comme le pouvoir exécutif d'une organisation internationale où d'autres pouvoirs, tels que le législatif ou le judiciaire sont destinés à contrecarrer l'exécutif. Les États fondateurs ont bien préservé leur liberté de décision et leur égalité au sein des instances de décision, d'où découle la parité dans tous les organes de l'UMA⁶. Cette affirmation de souveraineté est aussi manifeste dans le monopole de la décision et dans la prise de décisions. Sur ces deux sujets, l'article 6 du Traité de Marrakech établit « Le Conseil présidentiel est seul habilité à prendre des décisions. Ces décisions sont prises à l'unanimité des membres ». Notons aussi que l'unanimité des membres n'est pas la même chose que l'unanimité des membres présents au sommet ; différence cruciale dans l'éventualité où l'un des membres déciderait de boycotter le sommet.

Dans l'organisation maghrébine, comme on le voit dans le tableau comparatif, ni le Parlement (Conseil consultatif) ni la Cour de justice (Instance judiciaire) n'ont été dotés des pouvoirs susceptibles d'équilibrer ceux du Conseil présidentiel. Il est vrai par exemple que, au cours du long processus de construction européenne, le Parlement n'est devenu que très

⁵ Par exemple, M^e Said Mokaddem, secrétaire du Conseil Consultatif, mais aussi M. Habib Boularès, ancien secrétaire général de l'UMA (interviewé par Hatem Chelly à Tunis) et M. Zouheir Merchaoui, directeur général du Secrétariat Général à Rabat.

⁶ Même le Secrétariat avant la réforme de l'article 11 était composé par un membre de chaque État.

lentement un acteur dans la prise de décision (avant 1979, il n'était même pas élu directement), notamment à travers le mécanisme de codécision. Même aujourd'hui ce mécanisme n'est pas systématiquement appliqué à tous les actes normatifs. Toutefois, la Cour de justice des Communautés européennes a joué dès l'origine un rôle majeur d'affirmation du droit communautaire et de la suprématie des institutions européennes sur celles des États membres.

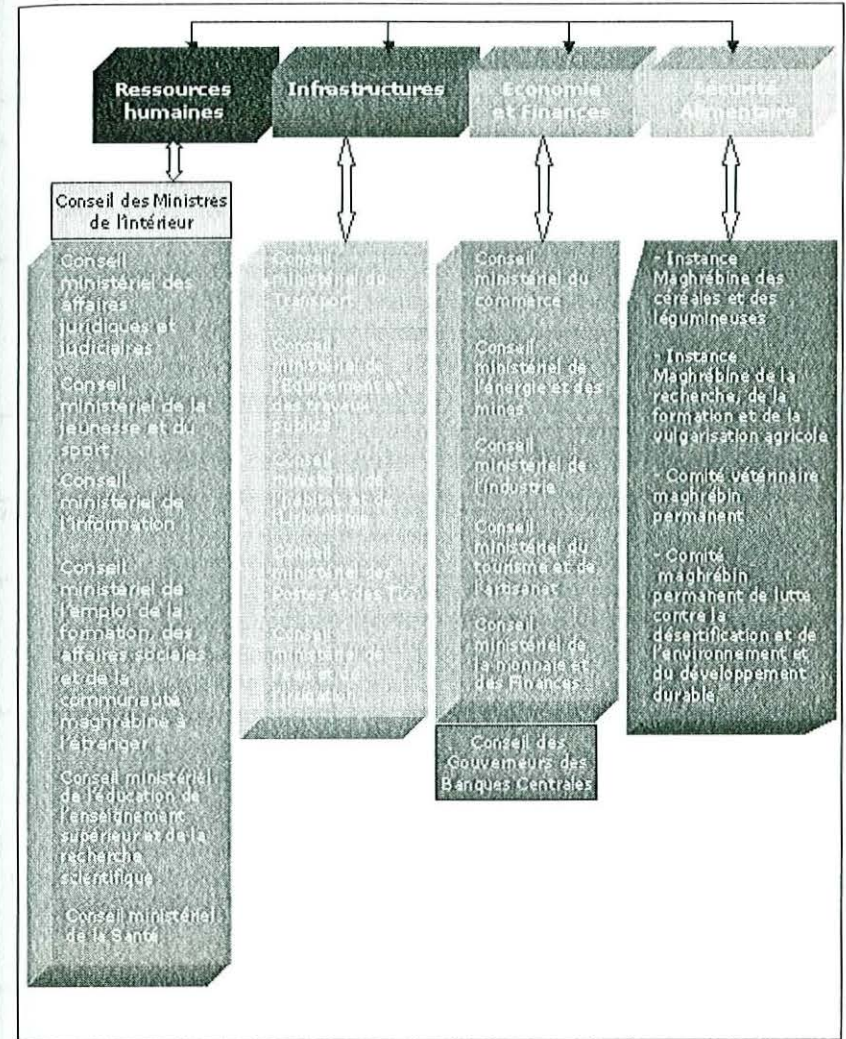
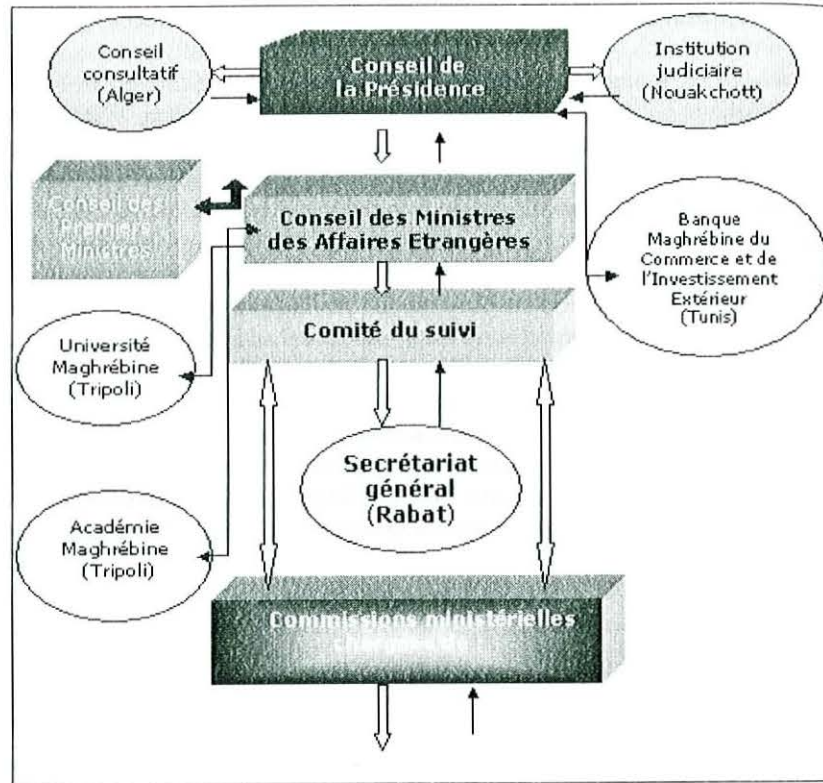
Il est important de remarquer également l'absence de répartition des compétences entre l'organisation internationale et ses États membres, ce qui a été fait par les Communautés européennes au long d'un processus complexe et toujours ouvert. Bien que l'UMA se soit donnée pour fonction de parvenir à suivre des politiques communes dans différents domaines (art. 2 du Traité de Marrakech) et que son article 3 énumère les éléments dont seront composées ces politiques communes, il n'y a pas de véritable mise en commun des politiques. Par conséquent, une division entre compétences exclusives de l'organisation, compétences exclusives des États et compétences partagées n'existe pas. Des « politiques communes » maghrébines n'ont pas été créées. À défaut de cette séparation, toutes les compétences tombent en fin de compte dans le même sac, celui des organes intergouvernementaux, dont les principaux sont le Conseil de la Présidence, le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et les Commissions et Conseils ministériels⁷ (voir *infra* le schéma des institutions). Les organes communautaires existent, bien sûr (le Secrétariat, le Conseil consultatif ou l'Instance judiciaire), mais ils manquent du pouvoir d'initier les normes, de bloquer leur approbation ou de contrôler leur légalité. Ce qui veut dire que l'UMA n'a pas de domaines réservés ou, en d'autres termes, qu'elle s'occupe de toutes les affaires de l'intégration mais de façon à devoir toujours compter sur le consensus des États, ne pouvant jamais agir seule. Une des conséquences de cette carence dans la division du travail concerne la nature des actes juridiques de l'UMA. En l'absence d'une procédure normative

⁷ La différence fondamentale entre les commissions ministérielles et les conseils ministériels, toutes des réunions intergouvernementales, est que dans les premières il y a un ministre qui chapeaute et représente tout le secteur (par exemple, le ministre de l'agriculture pour le secteur de la sécurité alimentaire, ou celui du Transport pour le secteur des infrastructures, ou celui de l'éducation pour les ressources humaines) tandis que dans les secondes se rencontrent des ministres chargés de domaines spécialisés (par exemple, des PTT, du logement, de la santé, du commerce, etc.).

proprement communautaire ou « méthode communautaire », la plupart des décisions adoptées par le Conseil de la Présidence revêt forcément la nature des traités internationaux. Cela, du point de vue du droit international, ralentit énormément l'application des normes de l'UMA puisqu'il devient alors nécessaire d'attendre la transposition de ces accords ou conventions maghrébines au droit interne de chaque État. Laissant de côté le fait que les procédures juridiques diffèrent énormément d'un pays à l'autre, les normes de l'UMA sont ainsi dépourvues de tout effet direct ou immédiat.

Nous concluons ce développement par une réflexion plus générale sur la philosophie qui dominait au moment de la création de l'UMA en 1989. Nous avons déjà remarqué l'influence du processus européen ainsi que plusieurs similitudes entre l'UMA et les Communautés européennes. Il est maintenant opportun de chercher à savoir si cette inspiration européenne est fructueuse ou au contraire, si elle doit être révisée. Premièrement, est-ce que la philosophie économiste et libérale, qui est perceptible derrière les objectifs du Traité de Marrakech (par exemple, l'art. 2 : œuvrer à réaliser progressivement la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux), doit être retenue en 2008, c'est-à-dire près de 20 ans plus tard, pour définir la première et indispensable étape de la construction maghrébine ? Deuxièmement, est-ce que le modèle nettement bureaucratique de Bruxelles, dominé par les experts et les hauts fonctionnaires, est à transférer à l'identique dans le Maghreb arabe, alors que l'UMA a déjà créé de nombreux Comités d'experts, Commissions spécialisées, Comités permanents, etc., privant ainsi la population d'une participation à un débat essentiel ?

Schéma des institutions de l'UMA



Source : Site officiel de l'UMA, consultable sur <http://www.maghrebarabe.org>

Tableau comparatif entre l'UMA d'une part et l'UE et la LEA d'autre part

	FACE À L'UE	FACE À LA LEA
Prise de décision	<i>Différence</i> : vote pondéré à la majorité de l'UE contre vote à l'unanimité, généralement de la UMA.	<i>Similitude</i> : unanimité (et parfois majorité allégée), à la LEA, les décisions n'obligent que les membres qui votent pour.
Forme juridique de la décision	<i>Différence</i> : pas de normes d'effet direct et immédiat (directives, règlements, décisions) de l'UE : pas de supériorité des normes communautaires sur les droits nationaux.	<i>Similitude</i> : dans les 2 il y a prévalence de l'accord international comme norme juridique (par ex. les conventions maghrébines).
Mission et objectifs	<i>Similitude</i> : objectif semblable de réaliser l'intégration économique et harmoniser certaines politiques.	<i>Différence</i> : la LEA cherche à coordonner les politiques des états membres ainsi qu'à résoudre des controverses, mais pas à obtenir l'union et moins l'intégration régionale (pacte de la LEA).
Mode prédominant de travail	<i>Différence</i> : communitarisation à l'UE.	<i>Similitude</i> : intergouvernementalité.
Nature institutionnelle	<i>Différence</i> : l'UE est une organisation supranationale à la fois d'intégration et inter-étatique.	<i>Similitude</i> : les deux sont organisations non supranationales, basées sur un pacte inter-étatique.
Distribution de fonctions ou compétences	<i>Différence</i> : dans l'UE il y a une distribution de compétences entre l'UE (compétences propres) et les états membres, même de compétences partagées.	<i>Similitude</i> : ni l'une ni l'autre organisation n'a de compétences propres, toutes sont de nature intergouvernementales.
Pouvoirs des institutions	<i>Similitude</i> : le secrétariat général avec ses directions générales rappellent un peu la commission, de même que les conseils ministériels de l'UMA ressemblent aux conseils de l'UE. <i>Différence</i> : la différence des pouvoirs attribués aux institutions est notable, l'UE ayant de puissantes institutions communautaires (telles que la commission, le parlement ou la cour).	<i>Similitude</i> : pouvoir judiciaire et législatif faible, pouvoir exécutif hyper-développé ; le conseil consultatif n'a pas d'attribution législative ou de contrôle politique (à l'instar de la LEA), tandis que la cour (inexistante dans la LEA) ne peut être saisie que par les états ou le conseil présidentiel.
Budget et financement	<i>Différence</i> : sources non fiscales et non proportionnelles à la richesse nationale (à l'inverse de l'UE) et montant faible (environ \$2,5 millions contre \$200 000 million de budget de l'UE).	<i>Similitude</i> : la LEA est aussi financée par des quotas non fiscaux fixés par le conseil (organe exécutif) d'un montant faible (environ \$50 million).

Source : Élaboration propre

ÉVOLUTION ET FONCTIONNEMENT *SUI GENERIS* DE L'UMA EN ABSENCE DU SOMMET

L'UMA a connu, comme on l'a vu plus haut, une interruption de ses activités au niveau du sommet présidentiel depuis 1994. Une des conclusions de nos enquêtes est que même si les acteurs et observateurs continuent à répéter que la cause du « gel marocain de ses activités », tel qu'il a été officiellement annoncé, est le litige sur le Sahara Occidental, ce conflit n'est pas la raison directe ou immédiate qui a provoqué le blocage. On le doit plutôt à l'attentat de l'hôtel *Atlas Asni* de Marrakech (le 24 août 1994) et au problème de sécurité créé ensuite et accentué par la recrudescence de la crise interne algérienne. Bien sûr, le Maroc a évoqué le différend du Sahara dans les déclarations qui ont précédé l'annonce du gel de ses activités dans l'UMA (cf. Khalifa Chater 1999, p. 53-54). Il ne s'agit ici ni de nier ces déclarations, ni de minimiser la portée de ce conflit sur le climat régional. Il est par ailleurs visible dans le report *sine die* du sommet de 2005, un sommet qui a échoué précisément à cause des menaces de *boycottage* de la part des Marocains et Algériens si leurs positions sur le Sahara n'étaient pas prises en considération (voir la Chronologie *infra*).

À cela, il faut ajouter ce qui s'est passé au moment de la fondation de l'UMA et dans la période 1990-1994. Comme on l'a rappelé plus haut, en 1989 le conflit du Sahara n'était pas réglé ; au mieux, il était en voie de règlement, ce qui n'a pas empêché l'entente algéro-marocaine, base de la création de l'UMA. Si, en 1988-89 le différend n'a pas fait obstacle à l'UMA et si les deux pays se sont entendus pour isoler sa résolution de la construction maghrébine, pourquoi serait-il devenu une barrière infranchissable après 1995 ? Quant à la période 1990-1994, où le dynamisme des sommets a coïncidé avec les premiers problèmes liés à l'organisation du référendum au Sahara, elle montre que cet aspect du différend algéro-marocain ne détermine absolument pas le destin de l'UMA.

Peu d'analyses sur l'UMA se sont préoccupées de son étrange fonctionnement à partir de 1994-95. Pour la plupart, leurs auteurs se limitent à constater la persistance de la crise institutionnelle et politique du processus, alors qu'il serait important de comprendre comment l'Organisation s'est habituée à travailler sans sommet, et comment elle a même réussi à produire bon nombre d'accords, souvent en associant ou ralliant les forces les plus

dynamiques de la société, tels que les groupes ou associations professionnels. Il est vrai que ni l'ancien Secrétaire général Habib Boularès, ni l'actuel Habib Ben Yahia avec leurs équipes respectives, n'ont réussi à organiser le VII^e Sommet de l'UMA, reporté au moins à deux reprises en 2003 et en 2005. Mais l'organisation a remporté plusieurs succès, souvent peu connus, dans des domaines où l'approbation des chefs d'État n'était pas nécessaire.

En effet, l'UMA a concrètement avancé dans la lutte contre la désertification, la coopération bancaire, la lutte anti-acridienne, l'électricité, l'information, la médecine ou la lutte anti-terroriste, comme en témoignent un ensemble de travaux ainsi que les nombreuses dispositions approuvées, les conventions signées avec des organisations internationales ou groupements d'États (comme la FAO, le PNUMA, l'ALECSO appartenant à la LEA ou le Dialogue 5+5), et la mise en marche de l'Union des banques maghrébines, du POOL-UMA regroupant toutes les agences de presse ou encore l'Union des médecins maghrébins.

Entre 1994 et 2008, pendant ces années de fonctionnement irrégulier, ces acquis sont dissimulés derrière l'apparence d'échec et de paralysie distillée par la plupart des médias et nombre d'analystes⁸. Si l'impatience à l'égard du rythme d'avancée de la construction maghrébine est légitime, les portraits accablants qu'elle suscite sont simplificateurs de la réalité en ce qu'ils ignorent ou négligent l'importance du travail fait à petits pas et sur la longue durée. Les réalisations les plus remarquables de l'UMA dans cette période relèvent de trois méthodes de travail : 1) le travail ordonné et systématique de réunions techniques et ministérielles (voir le tableau des réunions de l'UMA) ; 2) la coordination avec les instances internationales, soit de caractère régional (5+5, Partenariat euro-méditerranéen, donc UE, LEA, etc.) ou mondial (FMI, FAO, PNUMA, etc.) ; 3) le déclenchement et le soutien apportés aux initiatives maghrébines de la société civile, notamment les corporations professionnelles comme les banquiers, les journalistes, les médecins, les hommes d'affaires, etc.

Si l'on examine le Tableau des réunions de l'UMA (voir *infra*), on en retire l'impression générale que le rythme des réunions est assez soutenu et équilibré entre les différents organes de cette organisation. Ainsi peut-on constater que l'absence du Sommet présidentiel n'a pas porté une atteinte

⁸ Vid. par exemple quelques titres d'articles : Ahmed Rouadjia, *L'UMA mise à mal* (1994), Ghaoui Mekamcha, *L'UMA naissance institutionnelle et échec d'intégration* (1999) ou Robert A. Mortimer, *AMU: Myth and Reality* (1999).

vraiment grave aux travaux des autres instances maghrébines. Malgré l'image très répandue de paralysie, la réalité montre un dynamisme assez fort des institutions de l'UMA. La deuxième constatation est que, mis à part la Commission des infrastructures et le Comité permanent maghrébin de l'environnement, tous les autres organes se sont réunis de façon périodique et ont tenu un nombre similaire de rencontres à la date d'aujourd'hui. Seuls, trois comités, de création récente, présentent des chiffres faibles de sessions, ce qui est normal puisque la création est dans tous les cas postérieure à l'an 2000. L'instauration d'un nouveau Conseil des Ministres de l'Intérieur (voir *infra* le Schéma de l'UMA) reflète une préoccupation grandissante vis-à-vis des questions de sécurité dans les États du Maghreb, et une prise de conscience chez leurs dirigeants de la nature internationale du phénomène terroriste, surtout après l'annonce de l'existence d'une branche maghrébine d'al-Qaïda (fin 2006).

La dynamique des réunions se traduit par une panoplie de séminaires, ateliers, conférences, groupes d'experts, groupes de pilotage, comités permanents, etc. Les rencontres ministérielles (au niveau de la Commission sectorielle ou des Conseils thématiques plus spécifiques) sont précédées par un grand nombre de travaux, études, rapports et recommandations élaborés par des équipes régionales d'experts. Au cours de ces discussions et événements, les cadres techniques d'organisations internationales interviennent assez souvent comme collaborateurs, observateurs ou fournisseurs d'expertises. Les décisions arrêtées par les Ministres maghrébins, après avoir discuté les propositions faites par les experts, passent au Comité de suivi (intégré par les Secrétaires d'État aux affaires maghrébines) qui, à son tour, les adresse au Comité Maghrébin des Ministres des Affaires Étrangères, organe « suprême » d'approbation des décisions, à défaut du Sommet présidentiel.

État actuel des réunions des principaux organes⁹ de l'UMA (juillet 2008)

ORGANE	DATE DE LA DERNIÈRE RÉUNION	NOMBRE ACCUMULÉ DE RÉUNIONS
Sommet de la présidence= Conseil présidentiel	1994, Avril	VI Sommet
Conseil des Ministres des Affaires Étrangères	2007, Novembre	27 ^e
Comité de Suivi	2007, Novembre	44 ^e
Conseil Consultatif (parlement)	Session ordinaire annuelle, 2007	20 ^e
Instance Judiciaire (cour)	2007, Mai	18 ^e
Commission ministérielle des ressources humaines	2008, Mars	11 ^e
Conseil ministériel de l'Intérieur*	2006, Déc.	4 ^e
Conseil ministériel de la Jeunesse et le sport	2007, Juin	9 ^e
Conseil ministériel de la Santé	2008, Juin	10 ^e
Commission ministérielle de l'économie et des finances	2007, Décembre	12 ^e
Conseil ministériel de la monnaie et des finances	2006, Mars	6 ^e
Conseil ministériel de l'Énergie et des mines	2008, Juillet	8 ^e
Conseil des Gouverneurs des banques centrales*	2007, Juin	9 ^e
Commission ministérielle de la sécurité alimentaire	2007, Décembre	14 ^e
Comité maghrébin permanent de lutte contre la désertification, l'environnement et du développement durable	2008, Juin-Juillet	2 ^e
Instance maghrébine des céréales et des légumineuses	2007, Octobre	7 ^e
Commission ministérielle des infrastructures	2001, Novembre	11 ^e
Conseil ministériel du Transport	2007, Mars	11 ^e
Conseil ministériel des PTT	2007, Juin	12 ^e
Conseil ministériel de l'eau et l'irrigation*	2007, Janvier	2 ^e

Source : élaboration propre à partir, entre autres, de documents officiels de l'UMA (2007/02/10)

* Ces Conseils sont de création récente.

⁹ L'énumération des organes n'est pas complète, nous n'avons retenu que les conseils ministériels plus significatifs de chaque commission (11 sur un total de 22).

Deuxième mode de fonctionnement relevant de l'UMA dans ces dernières années : la coopération avec les organisations internationales et les acteurs internationaux. Les réunions avec la participation des organisations internationales sont devenues de plus en plus fréquentes, ce qui a d'ailleurs entraîné la signature d'un nombre appréciable de protocoles, mémorandums et conventions de coopération. Les experts appartenant soit aux Institutions internationales telles que la FAO, l'ALECSO, le FMI, l'UE soit aux pays européens tels que l'Espagne, la France, l'Allemagne, l'Italie ou la Suisse ou le groupement du Dialogue 5+5, sont non seulement les plus nombreux à assister au niveau technique, mais aussi apportent les fonds de financement. Des exemples abondent, de la participation de l'Allemagne au développement d'un système de métrologie pour le Maghreb, au soutien ferme de l'UE à l'Accord d'Agadir (zone de libre-échange entre les pays du Sud, dont le Maroc et la Tunisie ; de la présence de la Suisse dans les réunions des Ministres des Finances et de l'Union Maghrébine de Banques à la coopération de la FAO dans le domaine de l'alimentation, et de l'ALECSO (Ligue Arabe) dans celui de l'éducation ou le 5+5 dans le transport (protocole GTMO (5+5)-UMA signé en 2007). Dans tous ces cas, il y a une impulsion directe à la coordination des politiques maghrébines, qui même si elles relèvent du niveau technique, produisent des résultats positifs à tous les niveaux : politique, économique et sociétal.

Dernier mode de fonctionnement de l'UMA : il agit comme levier de la société civile, encourageant et déclenchant des initiatives sociétales d'intégration maghrébine. Nous avons déjà vu quelques exemples de ce processus tels que l'activation de POOL-UMA ou de l'Union Maghrébine des Banques. Dans certains cas, il s'agit d'entreprises faisant partie du programme d'action de l'UMA ; dans d'autres cas, c'est plutôt d'une manière non institutionnelle que se développent des réseaux maghrébins, à l'instar de l'Union Maghrébine des Banques. Les corporations professionnelles des médecins ou d'hommes d'affaires ont suivi ce deuxième modèle. De façon plus autonome encore, sont nées récemment une chaîne maghrébine de TV (Nesma), des associations maghrébines pour la défense des droits de l'homme (une Coordination maghrébine des organisations des droits de l'homme (CMODH) et une Alliance maghrébine pour la démocratie, AMD) ainsi qu'un mouvement altermondialiste maghrébin (Forum Social Maghrébin).

*Chronologie systématique de l'union du Maghreb arabe
et des événements connexes (1986-2012)*

1986	1 Janv.	Entrée de l'Espagne et du Portugal aux Communautés Européennes.
1987	Avril	Deuxième pétition marocaine d'adhésion aux CE (la première date de 1984), rejetée en octobre 1987 et qui sera renouvelée sans succès en 1995.
	4 Mai	Rapprochement entre l'Algérie et le Maroc (réunion à la frontière, médiation saoudienne).
	1 Juillet	Entrée en vigueur de l'Acte Unique Européen, qui établit un marché intérieur commun pour 1992.
	Oct-Déc	Rapprochement entre la Tunisie et la Libye, réouverture des frontières et rétablissement des relations diplomatiques.
	7 Nov.	En Tunisie, Ben Ali dépose le président Bourguiba.
1988	16-31 Mai	Rétablissement des relations diplomatiques entre Alger et Rabat (réactivation de tous les traités signés par les deux pays avant 1972) et réouverture de la frontière algéro-marocaine.
	10 Juin	Sommet de Zéralda, Alger, première rencontre des cinq chefs d'États maghrébins, protocole pour la construction d'un gazoduc libyo-tunisien ; réactivation du projet de gazoduc algéro-marocain, prévu pour 1995.
	13 Juillet	Réunion ministérielle intermaghrébine et création des 5 commissions de l'UMA, qui vont préparer le texte fondateur de l'UMA, le Traité de Marrakech.
	Décembre	Affaire Lockerbie, attentat contre l'avion de la <i>Pan Am</i> qui survolait l'Écosse (Lockerbie).
1989	16-17 Fév.	Signature du Traité de Marrakech - 2 ^e réunion maghrébine - qui crée l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Déclaration du sommet et arrêt du Programme de travail de l'UMA.
	Avr-Juin	Crise mauritano-sénégalaise, le Maroc envoie une mission de médiation au nom de l'UMA.
	Sept.	Attentat contre l'avion DC 10 de la compagnie française UTA alors qu'il survolait le désert du Ténéré au Niger.
1990	21-23 Janv.	I ^{er} SOMMET DE L'UMA EN TUNISIE (absence du président de la Mauritanie à cause de la crise sénégal-mauritanienne).
	21-23 Juill.	II ^e SOMMET DE L'UMA À ALGER (calendrier d'intégration économique : zone de libre échange pour 1992, union douanière pour 1995 et marché commun pour 2000 ; d'autres sujets : dette et migrations (CEE) et mission de médiation du président Chadli Bendjedid en Irak.
	Août	Début de la crise du Golfe persique (invasion du Kuwait) et division au sein de l'UMA.
	10 Octobre	Mise en marche des réunions du Groupe informel de Dialogue 5+4 (devenu 5+5 avec Malte, depuis 1992) regroupant des pays de la Méditerranée occidentale.

1991	Mars	Fin de la Guerre du Golfe.
	10-11 Mars	III ^e SOMMET DE L'UMA À RAS LANUF (Libye), le roi Hassan II, qui avait demandé qu'il soit reporté, n'y participe pas.
	6 Sept.	Cessez-le-feu au Sahara Occidental - Les parties acceptent le Plan de règlement du Secrétaire général des Nations unies.
1992	15-16 Sept.	IV ^e SOMMET DE L'UMA À CASABLANCA, en l'absence du colonel Kadhafi. Les sièges permanents des institutions sont fixés et la règle de l'unanimité est allégée par celle de la majorité, sauf en situation de guerre.
	31 Mars	Début des sanctions contre la Libye (embargo aérien, des armes et réduction du personnel diplomatique libyen) adoptées par le Conseil de Sécurité de Nations unies, sur les enquêtes des cas Lockerbie (1988) et UTA (1989).
	28 Mai	Ratification parlementaire au Maroc du traité frontalier avec l'Algérie.
	Avril	La présidence portugaise de l'Union Européenne annonce la suspension des réunions du Dialogue 5+5.
1993	1 Juillet	Prolongation de la présidence mauritanienne de l'UMA pour 6 mois.
	10-11 Nov.	V ^e SOMMET DE L'UMA À NOUAKCHOTT, discussions sur le libre commerce sans la présence de Hassan II et Kadhafi.
	1 Janv.	La Tunisie détient la présidence de l'UMA pour une année, pendant laquelle elle envisage la modification du règlement interne et des accords en vigueur. Le Maroc demande une pause pour réviser la construction maghrébine. Le Conseil de Sécurité examine les sanctions contre la Libye.
	Janv-Mars	Le sommet de l'UMA est reporté et ne se tient pas cette année.
1994	11 Nov.	Nouvelles sanctions contre la Libye (visant les fonds libyens à l'étranger et la technologie du pétrole).
	2-3 Avril	VI ^e SOMMET DE L'UMA EN TUNISIE (après trois reports) soutien à la Libye, nouveaux accords de libre commerce ; passage de la présidence de la Tunisie à l'Algérie, qui l'occupera 2 ans (1994-1995), avant de la transmettre à la Libye, qui, à son tour, refusera de l'assumer en 1996.
	Août-Octobre	Attentat à l'hôtel Atlas Asni de Marrakech qui entraîne la mort de deux touristes espagnols (24 Août) ; les auteurs sont des Algériens et des ressortissants français d'origine algérienne - Crise algéro-marocaine : le Maroc impose un visa non seulement aux Algériens mais aussi aux citoyens de pays tiers d'origine algérienne (notamment des Français), fait qui viole les acquis de l'UMA et qui est tant bien que mal accepté par la France. - L'Algérie agit en conséquence en demandant des visas pour les ressortissants marocains et ferme sa frontière avec le Maroc.
		Création à l'initiative de la France et de l'Égypte du Forum Méditerranéen, une enceinte de dialogue informel qui regroupe 11 pays de la Méditerranée, soit les 5 pays européens occidentaux, les trois du Maghreb central plus la Grèce, l'Égypte et la Turquie. Il réunit chaque année les ministres des affaires étrangères.
	Octobre	Séssion inaugurale à Rabat de la Conférence économique MENA, à l'initiative des États-Unis.

1994	Novembre	Lors d'un conseil des ministres des Affaires étrangères de l'UMA, la délégation égyptienne invitée a présenté la candidature de l'Égypte pour adhérer à l'UMA, candidature qui a été refusée.
	Décembre	Lancement du dialogue méditerranéen de l'OTAN (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Jordanie, Israël)
1995	Juillet	Signature de l'Accord d'Association Tunisie-UE
	Novembre	Conférence de Barcelone, lancement du Partenariat euro-méditerranéen, aussi nommé Processus de Barcelone.
	Décembre	Le Maroc annonce le gel de ses activités dans l'UMA, encore sous présidence algérienne. Cela entraîne l'interruption des sommets de chefs d'État.
1996		La Libye renonce à assurer la présidence tournante de l'UMA, à cause, selon elle, du manque de solidarité des États membres vis-à-vis des sanctions qui la frappent ; l'Algérie l'assume pendant deux ans (1996-97), puis le Maroc décline l'offre. Mécontente, la Libye élimine aussi son ministère (secrétariat) de l'unité maghrébine. La Mauritanie essaye d'organiser le sommet de l'UMA, mais elle n'y parvient pas à cause d'un blocage dans le Conseil présidentiel.
	Février	Signature de l'Accord d'Association Maroc-UE.
	Septembre	Malgré le gel, le Maroc reprend le versement de sa contribution annuelle à l'UMA dès septembre 1996.
1997		Accords de Houston entre le Front Polisario et le Maroc, afin d'achever l'identification des électeurs et tenir le référendum d'autodétermination en 1998.
1998	4 Février	Alternance politique au Maroc (gouvernement de Youssoufi, USFP).
	1 Mars	Entrée en vigueur de l'accord d'association Tunisie-UE.
	12-13 Juin	L'Égypte demande pour la deuxième fois son adhésion à l'UMA. Seul le Conseil présidentiel peut autoriser l'entrée d'un pays arabe ou africain dans l'UMA (prévu dans le préambule et l'art. 17), mais cet organe est inopérant.
	Juin	Présentation par le sous-secrétaire d'État des États-Unis, Stuart Eizenstat d'un projet de <i>Partenariat entre les US et le Maghreb</i> , connu ensuite comme le plan Eizenstat.
	4 Oct.	Premières manœuvres navales algéro-américaines ; à partir de 2003 suivront des manœuvres OTAN-Algérie et en 2005 les premières manœuvres OTAN (EEUU)-Algérie dans le désert du Sahara (Opération Flintlock).
		Plan de relance de l'UMA lors du dixième anniversaire de sa fondation.
1999	8 Avril	Suspension des sanctions du Conseil de Sécurité contre la Libye, après la reddition des accusés.
	Avril	La Libye obtient le statut d'observateur auprès du processus de Barcelone pendant la conférence euro-méditerranéenne de Stuttgart.
	23 Juillet	Décès du roi Hassan II et intronisation de son fils, Mohamed VI.
2000		Entrée en vigueur de l'Accord d'Association Maroc-UE.
2001	Janvier	Reprise de réunions du Dialogue 5+5 (Lisbonne).
	28 Octobre	Début de la crise diplomatique entre l'Espagne et le Maroc, suite du rappel pour consultation de l'ambassadeur marocain à Madrid.
2002	Avril	Signature de l'Accord d'association Algérie-UE.
	Juillet	Crise autour de l'îlot Persil entre l'Espagne et le Maroc.
2003	Janvier	Règlement pacifique de la crise de l'îlot Persil (avec la médiation des États-Unis, ce qui renforce sa présence dans la région).

2003	Mars	Lancement de la Politique Européenne de Voisinage (PEV), en prévision du nouvel élargissement de l'UE à l'Est et au Sud d'Europe (10 nouveaux membres en 2004).
	Mars	EEUU met en place l'opération Pan Sahel Initiative (PSI), qui inclut la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Tchad, opération de coopération et entraînement anti-terroriste.
	Mai	Attentats de Casablanca, contre plusieurs objectifs étrangers, dont des Espagnols
	Août	Début de la crise libyo-mauritanienne, après que la Mauritanie accuse les autorités libyennes de soutenir le coup d'état raté à Nouakchott.
2004	Sept.	Fin de l'embargo commercial et des sanctions contre la Libye, après les indemnités versées par la Libye aux familles des victimes de deux attentats aériens. Dans les mois suivants, le colonel Kadhafi annonce l'abandon de son projet nucléaire.
	Déc.	Sommet d'État du Dialogue 5+5 (Tunisie) ; 22 Décembre : Le sommet de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), prévu les 23 et 24 décembre à Alger, a été reporté <i>sine die</i> par le Conseil des ministres des Affaires étrangères réuni à Alger. La présidence de l'organisation a été confiée à la Libye.
	25 Fév.	Signature de l'Accord d'Agadir (Maroc, Tunisie, Égypte et Jordanie), établissant une coopération sud-sud d'intégration économique favorisant la zone euro-méditerranéenne de libre échange. Cet accord reçoit un soutien financier et technique de l'Union Européenne.
2004	11 Mars	Attentat massif dans les transports publics de Madrid, œuvre d'un réseau islamiste, dont les membres sont fondamentalement maghrébins.
	Juin	Les États-Unis réunissent le G-8 pour adopter l'initiative du Moyen-Orient et Afrique du Nord Élargi (BMENAI), qui crée le Forum de l'Avenir. Washington transforme l'opération PSI (Pan Sahel Initiative) pour l'élargir au Maghreb, ce qui devient la Trans-Sahara Counter Terrorist Initiative (TSCTI). L'Algérie, la Tunisie et le Maroc sont parmi les nouveaux membres.
	30 Juillet	Le Maroc annule, en geste de bonne volonté, la procédure du visa pour les ressortissants algériens
2005	3 Avril	L'Algérie réagit en supprimant les visas pour les Marocains
	23 Mai	Report <i>sine die</i> du VII Sommet de l'UMA prévu à Tripoli, Libye.
	3 Août	Coup d'état en Mauritanie. Le président Maouya Ould Taya, au pouvoir depuis 1984, est déposé par une Junte militaire. La Junte promet d'organiser des élections démocratiques dans un délai d'un an.
	1 Sept	Entrée en vigueur de l'accord d'association Algérie-UE.
	Novembre	Sommet Barcelone +10, lors du dixième anniversaire du processus de Barcelone et après l'entrée de 10 nouveaux états européens dans l'UE. La Libye devient membre observateur du partenariat, l'UMA et la Mauritanie deviennent ainsi que la LEA des invités spéciaux aux réunions ministérielles.
	Décembre	La Cour suprême marocaine confirme le devoir de l'État marocain d'indemniser les ayant-droits des victimes espagnoles de l'attentat de Marrakech (2003), œuvre de jeunes, maintenant emprisonnés, issus de la banlieue française (La Courneuve, Orléans) et recrutés par un Marocain.

2006	1 Février	Habib Boularès, deuxième Secrétaire Général de l'UMA, prend sa retraite après 4 ans d'exercice. Il est remplacé par le SG actuel, Habib Ben Yahia.
	Sept-Déc.	Conversion du GSPC en Branche al-Qaida dans le Maghreb Islamique (BQMI). Plusieurs attentats sont revendiqués par ce « nouveau » groupe, d'abord aux alentours de Tunis-capitale (Déc. 2006), ensuite au Maroc (Mars et Avril 2007), en Algérie (Avril, Septembre et Décembre 2007) et en Mauritanie (Déc. 2007)-Renforcement de la coopération sécuritaire maghrébine.
2007	Janv-Fév.	La Libye annonce l'imposition des visas aux ressortissants de pays maghrébins voisins (en janvier), mais se rétracte le mois suivant.
	11 Mars	Tenue des élections démocratiques à la présidence de la République mauritanienne (Sidi Ould Cheikh Abdellahi, nouveau Président), ce qui achève le processus d'élection régulière des instances locales et législatives du pays (Novembre et Décembre 2006, respectivement).
	Juin	Début d'un ensemble de négociations sous les auspices des Nations-unies à Manhasset (États-Unis) autour de la question du Sahara Occidental, en application de la recommandation du Conseil de Sécurité (Rés. Avril 2007), et sur la base des plans rédigés par les autorités marocaines et du Front Polisario.
	Décembre	Dernière réunion de la Commission ministérielle spécialisée en Sécurité Alimentaire (14 ^e) et de la Commission de l'Économie et des Finances (12 ^e) de l'UMA, à Nouakchott.
2008	Avril	Célébration du 50 ^e anniversaire de la Conférence de Tanger (1958), qui rassemblant les mouvements nationalistes de trois pays maghrébins centraux a proclamé le désir d'unité maghrébine et l'appui à la lutte algérienne pour l'indépendance.
	Juin	Mini sommet maghrébin à Tripoli avec la Syrie et sans le Maroc. La Libye prend ses distances vis-à-vis de l'Union pour la Méditerranée.
	4 Juillet	Après une parenthèse de 13 ans, le Conseil ministériel de l'Énergie et des Mines a eu sa 8 ^e réunion à Alger, visant le développement de l'énergie solaire et le renforcement des interconnexions électriques maghrébines.
	13 Juillet	Présentation officielle à l'occasion du Conseil européen de Paris de l'Union pour la Méditerranée, nouvelle dimension de la politique euro-méditerranéenne de Bruxelles. Absence de la Libye et du roi du Maroc, Mohamed VI.
2010 2012		Entrée en vigueur de la Zone euro-méditerranéenne de libre-échange, les dates d'achèvement varient selon les pays et les secteurs.

Source : élaboration propre

POSSIBILITÉS DE RELANCEMENT : TRANSFORMATION RADICALE OU TRAITÉ RE-FONDATEUR ?

Dans l'actualité, il est facile de repérer une vague de manifestations en faveur de la réactivation de l'UMA. Elle n'est pas seulement le fait d'acteurs proprement maghrébins mais émane aussi, et de plus en plus, d'acteurs

externes : autant des États hégémoniques que des principales Organisations internationales (États-Unis, l'UE, la Banque mondiale, le FMI). Les voix à l'intérieur de l'UMA sont également nombreuses, en provenance des milieux d'affaires, de la classe politique ou de la société civile. La presse maghrébine, que Raoul Weexsteen a dépouillée avec l'étude du cas algérien, reflète cet intérêt grandissant (voir *infra*).

L'évolution de l'UMA, tant sociétale qu'institutionnelle, a donc déjà dépassé la rigidité de la classe politique maghrébine qui continue de bloquer les sommets présidentiels. Les questions qu'il faut poser maintenant concernent les adaptations, la mise à jour qu'il faudra effectuer dans les institutions maghrébines une fois levé ce blocage obsolète persistant. Faudrait-il adopter un nouveau traité fondateur de l'UMA, à l'instar de l'UE et de ses conventions intergouvernementales chargées de préparer des réformes sur les traités originels (par ex. le Traité de Maastricht ou le Traité de Lisbonne), ou faudrait-il tout refaire à nouveau ? Tels sont les points d'interrogation qui entourent le futur de l'UMA. Quels sont donc les acquis, modestes mais réels, qu'il faut retenir de ces premiers 20 ans de vie ? Et quels redressements devraient être urgemment opérés ?

Nous allons souligner six acquis d'entre les réalisations de l'UMA qui, à notre avis, mériteraient d'être retenus :

1) des études maghrébines très importantes (sur les aquifères, par ex.) et des plans élaborés et déjà approuvés tels que le plan maghrébin contre la désertification, le plan maghrébin des infrastructures, etc. ;

2) des infrastructures en construction comme l'autoroute du Maghreb, le réseau ferroviaire maghrébin, les projets d'aménagement des ports et les télécommunications, ainsi que l'interconnexion électrique maghrébine ;

3) l'homogénéisation des normes industrielles et commerciales, des normes sur la circulation des personnes, l'harmonisation des permis de conduire, codes de circulation ou l'équivalence des diplômes ;

4) l'égalité des États membres dans les organes et la prise de décisions, ainsi que la rotation des réunions entre les pays ;

5) le rôle de la société civile et des corporations professionnelles qu'il faut continuer à attirer vers des dynamiques d'intégration ;

6) préserver l'impulsion et la participation externe dans les réunions de niveau technique ou dans les domaines dont les causes ou les répercussions sont régionales, des organisations arabes, sahélo-sahariennes, africaines et euro-méditerranéennes.

Concernant les redressements à opérer, nous retiendrons cinq rectifications qui nous paraissent nécessaires :

1) un financement sérieux qui soit à la hauteur des aspirations (le budget actuel de 2,5 \$ millions est dérisoire) avec un appareil administratif doté de moyens suffisants et crédibles ;

2) une procédure communautaire propre, agile et qui doit prévaloir sur les systèmes juridiques nationaux ;

3) une architecture institutionnelle révisée, visant à déconcentrer les décisions en soulageant le Conseil présidentiel (seul rôle symbolique et d'impulsion), à donner l'initiative de normes au Secrétariat et au Comité de suivi, une prise habituelle de décisions au Conseil des Ministres des Affaires Étrangères (dont le vote pondéré serait à la majorité des membres présents, de manière à ce que le *boycott* pénalise l'État absentéiste), une confirmation des décisions par le Parlement, une application des normes par le Secrétariat et des sanctions imposées par la Cour de justice ;

4) réduire le nombre d'échelons et la hiérarchie dans le fonctionnement, par la simplification de Commissions et Conseils, établissant un calendrier régulier, intégrant le Comité de suivi dans le Secrétariat et en supprimant le Conseil des Premiers Ministres (jamais réuni) et en le fusionnant avec le Conseil présidentiel ;

5) enfin, dans le domaine des objectifs, il faudrait réviser la philosophie de libre échange, tout en préservant les buts de la circulation de personnes, la complémentarité économique et la coordination régionale.

Pour atteindre ces objectifs, la voie qui nous semble plus appropriée est la réforme du Traité de Marrakech au moyen d'une Conférence internationale de révision du traité fondateur. Une réforme d'autant plus ressentie qu'elle a été plus souvent évoquée par les responsables de l'UMA que nous avons interviewés. À l'ordre du jour de cette Conférence devrait figurer les points de rectification plus importants qu'on vient de soulever, à rappeler : la séparation des compétences entre les États membres et l'UMA, le changement dans les attributions des organes, la modification de la prise de décision pour qu'elle devienne plus agile et déconcentrée, l'introduction d'une procédure normative communautaire et des dispositions dotant les institutions communautaires d'un budget souple et raisonnable. Il est évident que cette conférence comme la ratification du texte révisé exigent le déblocage des réunions au sommet, ce qui pourrait être contourné par la convocation pour la première fois du Conseil des Premiers Ministres.

BIBLIOGRAPHIE

Livres et articles

- BUSTOS Rafael, 2004, *El cambio político en Argelia (1988-1992). Análisis de una transición discordante*. Thèse de doctorat soutenue le 22 janvier 2004, à la Faculté de Sciences Politiques et Sociologie, Université Complutense, et dirigée par Santiago Petschen. Disponible électroniquement sur CD-Rom (ISBN : 84-669-2633-X) et sur Internet (<http://www.ucm.es/BUCM/tesis/cps/ucm-t27080.pdf>)
- CHATER Khelifa, 1999, « La prière de l'absent ou le dilemme maghrébin », *Études Internationales-Dirassat Duwaliya*, monographie L'UMA à l'occasion de son X^e anniversaire, Tunis, vol. 71, numéro 2, p. 53-63.
- CHELLY Hatem, 2007, *Les conditions internes et externes de la création de l'UMA. Aperçu historique*, Document manuscrit non publié, 6 p.
- DAOUD Zakya et Balta P., 1989, Dossiers et documents « La création de l'Union du Maghreb Arabe », *Maghreb-Machrek*, n°124, p. 120-138.
- MAHIOU A., 1999, « L'Union du Maghreb arabe : des États en quête de coopération ». *Idara : revue de l'École nationale d'administration*, Alger, 1999, vol. 9, numéro 1, p. 13-26.
- MZIOUDET Hareth, 1990, « Les institutions de l'Union du Maghreb Arabe », dans *Études Internationales-Dirassat Duwaliya*, monographie L'UMA, un an après, Tunis, 1990, vol. 41, numéro 4, p. 23-34.
- TOUITI Hamid, 1996, *L'Union du Maghreb Arabe 1989-1995*, Najah el-jadida, Casablanca, 112 p.

Entretiens

- MOKADDEM Saïd, Président du Conseil consultatif de l'UMA. Alger, Mai 2007.
- MERCHAOUI Zouheïr. Directeur des affaires politiques et de l'information. UMA, Rabat, Décembre 2007.
- YAZOURH Fouad et JALIM Karim, MAE du Maroc. Directeur de la communication et son adjoint. Rabat, Décembre 2007.
- DOUCHI Karim, Consultant spécialisé dans les affaires étrangères. Rabat, Décembre 2007.
- EL-ABDI Abdelilah, Chef de Département de Droit Public et des Sciences Politiques de l'Université Mohamed V, Rabat, Décembre 2007.

Des journalistes, chercheurs et traducteurs espagnols basés au Maroc (Carla FIBLA (journ.), David ALVARADO (journ.), Virginia GONZALEZ (trad.), Pedro ROJO (trad.) et Montserrat EMPERADOR (chercheur).

Documents officiels

1. Mémoire préparatoire des dernières réunions de l'UMA (Comité de suivi et réunion du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, réunions du 30-06-2007 et du 30-11-2007, Rabat).
2. Compendium de textes normatifs de toutes les institutions de l'UMA, y compris des statuts internes des organes comme la Cour de justice
3. Recueil des résultats des travaux des 6 Conseils présidentiels de l'UMA tenus entre 1990 et 1994.
4. Textes fondamentaux de l'UMA, y compris le statut général du Secrétariat général et l'accord de siège.
5. Recueil de toutes les réunions organisées par l'UMA pendant l'année 2007.

Autres

Site Internet officiel de l'Union du Magreb Arabe, disponible sur : <http://www.maghrebarabe.org>, dernier accès le 20 Juillet 2008.
BOULARES Habib, entretien du Secrétaire général de l'UMA, 25-11-2005, disponible sur le site officiel de l'UMA.

Les recompositions géostratégiques au Maghreb : quel rôle pour l'UMA ?

Yacine Hichem Tekfa

RÉSUMÉ

En dépit du blocage institutionnel et du fonctionnement asymétrique auxquels l'Union du Maghreb Arabe est confrontée, il apparaît tout récemment que l'institution supranationale demeure un instrument politique de résistance aux projets de remodelisation géostratégiques qui pèsent sur le Maghreb. L'analyse de son rôle de force régionale supposée et de sa légitimité postulée par les États met en évidence l'importance des considérations géostratégiques, à savoir le projet d'un leadership régional ou, tout au moins, d'une affirmation internationale. Dans cet article, l'étude porte sur l'identification des forces réelles qui traversent les États du Maghreb, et donne à comprendre pourquoi, aujourd'hui, ils semblent vouloir réinvestir cette ambition - ou ce rêve - de concrétiser une institution supranationale capable de résister aux influences européennes et internationales, notamment les initiatives américaines de sécurité.

ABSTRACT

In spite of its institutional blockage and the asymmetrical nature of its processes with which the Union of the Arab Maghreb is confronted, it has very recently appeared to be true that this supranational institution remains a political instrument that is capable of resisting projects that seek to pressure the region into being re-modified for geostrategic purposes. An analysis of the Union's role as a presumed regional force and the nature of its legitimacy as postulated by the States highlights the importance of these geostrategic considerations, namely the project of regional leadership or, at least, of international recognition. This study accordingly seeks to identify real forces that traverse the States of the Maghreb, and that help to explain why, today, there is a willingness to re-invest in this ambition - or this dream - to implement a supranational institution that is capable of resisting both European and international influences, in particular American security initiatives.